

L'HYPOTHÈQUE ACTIONNAIRE BAS

Prenez une participation dans la BAS et bénéficiez d'un taux d'intérêt réduit sur l'hypothèque de votre logement

Avec l'Hypothèque Actionnaire BAS, la clientèle dispose d'une solution intéressante pour financer l'acquisition du logement destiné à son propre usage. La condition préalable est de souscrire des actions BAS pour au moins 4% du montant de l'hypothèque.

Vos avantages

- Vous bénéficiez d'une réduction du taux d'intérêt de votre Hypothèque Actionnaire BAS.
- Vous êtes propriétaire d'une part de la Banque Alternative Suisse SA (BAS).
- En tant qu'actionnaire, vous avez droit à certains avantages comme la participation à l'assemblée générale et à des excursions.
- Les actions BAS sont un investissement à long terme.
- Vous profitez des conditions attractives du compte 7sur7 Plus si vous possédez 10 actions ou davantage.

Comment fonctionne l'Hypothèque Actionnaire BAS?

Avec l'Hypothèque Actionnaire BAS, vous apportez vous-même, en tant que preneuse ou preneur de crédit, le capital avec lequel la BAS doit légalement couvrir votre hypothèque. Il vous suffit de souscrire des actions BAS pour un montant représentant 4% du montant emprunté. Vous bénéficiez en contrepartie d'un taux d'intérêt hypothécaire réduit aussi longtemps que vous gardez les actions BAS.

Pourquoi l'Hypothèque Actionnaire BAS?

La BAS est tenue de couvrir chaque crédit qu'elle octroie avec ses fonds propres, à une hauteur dépendant de l'évaluation du risque lié à celui-ci. Le total des fonds propres limite donc de manière directe la croissance visée du volume de crédits. Souscrire des actions vous permet de contribuer à repousser cette limite.

A qui est destinée l'Hypothèque Actionnaire BAS?

L'Hypothèque Actionnaire BAS est une solution de financement intéressante pour les propriétaires qui disposent d'une fortune libre suffisante et dont le logement est modérément hypothéqué.

La condition est de souscrire des actions BAS représentant au minimum 4% du montant du crédit, sans toutefois excéder 10% de la fortune nette.

Conditions

Réduction d'intérêt:

0,1 % sur les hypothèques fixes

0,2 % sur les hypothèques à taux variable

Exemple de calcul

Financement:

Vous voulez acquérir un bien immobilier pour un coût de CHF 620'000. Vous disposez de CHF 220'000 de fonds propres. Il vous faut donc un financement à hauteur de CHF 400'000.

	CHF
Prix d'achat du bien	620'000
Montant de l'hypothèque	400'000
Fonds propres engagés	220'000

Achat d'actions BAS:

Pour profiter d'une réduction du taux d'intérêt de l'Hypothèque Actionnaire BAS, vous souscrivez des actions BAS à hauteur de 4% du montant du prêt.

4% de CHF 400'000 = CHF 16'000.

Cette somme correspond actuellement à 11 actions BAS.

Condition:

La somme que vous placez dans des actions BAS ne doit pas excéder 10% de votre fortune nette (sur la base du cours de l'action BAS au moment de la signature du contrat).

	CHF
Fonds propres engagés	220'000
Epargne restante	120'000
Fortune nette	340'000

La souscription/L'achat d'actions BAS pour CHF 16'000 correspond à 4,7% de la fortune nette.

Information sur les risques

De par leur nature, les actions sont une forme d'investissement à risque. Nous vous recommandons de vérifier qu'elles correspondent à votre tolérance en la matière.

Intéressé-e? Nous vous conseillerons volontiers.

Vous pouvez nous atteindre par téléphone au 021 319 91 00 pendant les heures de bureau ou nous envoyer un e-mail à financement@bas.ch, en précisant à quel numéro de téléphone et dans quelles tranches horaires nous pouvons vous appeler.